

Chemillé, 7 septembre 2018

AUX PARENTS DES CLASSES DE 6^{ème}

Madame, Monsieur,

Comme nous vous en avons fait part en début d'année, nous vous invitons à la réunion des parents des élèves du niveau 6^{ème}.

Le lundi 17 septembre, à 18 h 45

La réunion débutera au cinéma, vous pourrez vous garer place des Perrochères, sur le parking des cars du collège. L'accès au cinéma se fera par l'entrée du collège. Nous vous remercions par avance de votre ponctualité. Nous suivrons le déroulement suivant :

- **18 h 45 – 19 h 15** (au cinéma) : informations sur l'établissement, les classes sans notes, l'APEL, l'OGEC, la pastorale ...
- **19 h 30 – 20 h 30** : par classe avec le professeur principal.
 - Informations et échanges sur la classe, la vie et le travail au quotidien d'un élève de 6^{ème}, le calendrier de l'année, les projets et les temps forts.
 - désignation des parents-correspondants. **(vous trouverez au verso une information sur les parents –correspondants que nous avons élaborée en lien avec l'APEL)**

Cette rencontre est un temps d'information, mais aussi un temps d'échange, n'hésitez donc pas à préparer vos questions et à nous les soumettre lors de cette réunion.

Vous voudrez bien apporter l'agenda – carnet de votre enfant, et, s'il en a un, son porte nom. Nous vous rappelons que cette rencontre n'est pas destinée aux élèves.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire en l'assurance de toute notre considération.

Les professeurs de 6^{ème}

La responsable du niveau 6^{ème}
F. REULIER

Le chef d'établissement,
J.F. MAITRE

.../... voir au verso



COUPON REPONSE à rendre au professeur principal pour le jeudi 13 septembre au plus tard

Madame, Monsieur parents ou responsables de en classe de 6^{ème}

- ☐ Seront présents à la réunion du 17 septembre (nb de personnes :)
- ☐ Ne peuvent être présents

Monsieur ou Madame.....accepterait d'être parent correspondant de la classe de leur enfant ☐ **OUI** - ☐ **NON**

A le

Signature des parents
ou du responsable légal

ROLE DU PARENT – CORRESPONDANT

Sans se substituer aux relations individuelles entre les parents et l'équipe éducative, le parent-correspondant de classe renforce la coopération éducative entre les familles et le collège : il est un relais qui favorise un climat de confiance, la communication et les liens entre l'ensemble des parents de la classe et l'équipe éducative.

Dans l'intérêt des élèves, le parent correspondant agit en lien avec les structures de l'établissement et les membres de la Communauté Educative.

DESIGNATION

Les parents-correspondants (au nombre de un ou deux par classe) sont désignés pour une année scolaire par les parents d'une même classe, lors de la première réunion de parents/professeurs.

- 1) Ils sont volontaires pour cette responsabilité et peuvent en faire part à l'aide du coupon-réponse remis avec l'invitation à la réunion de rentrée ou oralement au début de la réunion.
- 2) Leur numéro de téléphone et le cas échéant leur adresse électronique sont communiqués aux parents de la classe

En l'absence de parent volontaire, il n'y aura pas de parent-correspondant pour la classe

Après les réunions de classe et avant les premiers conseils, un temps d'échange et d'information permet aux parents-correspondants de se retrouver avec le chef d'établissement, des membres de l'équipe éducative et de l'APEL pour mieux appréhender leur rôle. Cette année, cette rencontre aura lieu le mardi 9 octobre à de 17h30 à 19h00.

FONCTIONS

Le parent correspondant :

- 1) participe au conseil de classe (partie vie de classe), à partir de 17h15
 - a) avant le conseil, il prépare la synthèse des questionnaires distribués aux familles (questionnaires préparés le 9 octobre)
 - b) après le conseil, il rédige un compte-rendu de ce qui a été dit au conseil, ce compte-rendu est diffusé à toutes les familles par mail ou en format papier
- 2) fait le lien si besoin entre les familles de la classe et l'équipe éducative
- 3) peut participer avec l'APEL aux actions d'animation et de réflexion
- 4) participe aux réunions des parents correspondants :
 - a) le mardi 9 octobre (présentation et échange sur le rôle, élaboration des questionnaires)
 - b) le jeudi 7 février (bilan des premiers conseils, préparation des questionnaires pour les conseils de mars)
 - c) le lundi 24 juin : réunion de bilan